

Préfecture du Cantal.

ETAT FRANÇAIS

3ème Division.

JL/CP

2e Bureau.

Commission d'incorporation des étrangers.

Séance du 23 Septembre 1943.

La Commission d'incorporation des étrangers s'est réunie à la Préfecture, le Jeudi 23 Septembre à 11 heures, sous la présidence de M. CARSAC, Chef de Division, remplaçant M. le Secrétaire Général empêché.

Étaient présents:

M. LECHE, Représentant du Service de la Main d'Œuvre étrangère.
M. COUBERT, Délégué du Contrôle Social des Étrangers.
M. BUCHER, Inspecteur, représentant M. le Commissaire Principal aux Renseignements Généraux.
M. CANIVENC, Directeur départemental de l'Office du Travail.

Absents:

M. l'Inspecteur du Travail.

I N C O R P O R A T I O N S

La Commission approuve l'incorporation du ressortissant espagnol GARCIA Manuel, résidant à COMLAT.

Le ressortissant italien COZZA Guido, résidant à St-Flour qui n'a pas répondu aux convocations qui lui étaient adressées en exécution d'une décision de M. le Conseiller d'Etat, Secrétaire Général à la Police, sera appréhendé par la Gendarmerie, et conduit au Groupe disciplinaire de Chabreuges.

Le belge S^r JONGERS, incorporé par décision préfectorale, sera placé dans la position de travailleur encadré, contrôlé.

L I B É R A T I O N S

Ayant atteint ou dépassé l'âge de 55 ans, sont libérés du groupe les espagnols:

DOMESQUE NADAL Miguel, né le 5-3-1885 à Currea (Espagne) résidant à
FIGOLS BONET José, né le 1-3-1888 à Sallent (Espagne) résidant à
JUSTE SUBIAS Agustin, né le 28-8-1876 à Abiego d° *
LAZUR PEREZ Antonio, né le 14-2-1887 - Bonabarra *
MELLENDO MILLAN Iaidoro, né le 12-12-1886 - Amoracin de
la Sierra (Espagne). *
PRADO VILLAR Angel, né le 13-7-1886 à Friol d° *
RODRIGUEZ ALVAREZ Manuel, né le 5-4-1888, à Zafra..... *
RIBERA José Miguel, né le 25-8-1884, Sabadell... *
CARRAS LAPUENTE José, né le 25-4-1888 à Almedovar..... *
MAESO ~~Salvador~~, Salvador, né le 18-3-1888 *
MONTORO Ramon Francisco, né le 18-7-1886..... *



Les israélites :

VOGALSINGER Jules, né le 4 -9-1888
LACHERAS Billas Francisco, né le 6 Avril 1888.

Sont également libérés :

JURAS Mile, yougoslave, à titre exceptionnel, comme ouvrier agricole.
APRIGOT, israélite, au titre d'ancien combattant.
MOSES Albert, israélite, au titre de blessé de guerre et réformé.
THEUER Alfred, polonais comme inapte total et
NICKRASEWICZ Pawel, inapte, total également } *Mancie*
* Deab *l'adeg a' el and Misa - Vanni - wight tel - a titre a' vie / les conts / d'armes*
Ne remplissant pas les conditions d'âge pour figurer sur les
registres matricules des groupes sont libérés comme n'ayant pas
atteint de 18 ans:

SARAJ *de* Ricardo, né le 3-6-1888 à Bilbao (Espagne).
COMAS *ndio*, né le 30-3-1926 à Albuquerque d°
VALLE né le 21-12-1925 à Thezan (Hérault).

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la
séance est levée à 11 heures.50.

Pr. le Président
Le Secrétaire Général,



[Handwritten signature]

ÉTAT FRANÇAIS
MINISTÈRE DU TRAVAIL
SERVICE DE LA MOE
GROUPEMENT N° 1
GROUPE DÉPARTEMENTAL DU CANTAL N° 417

Bureau Départemental AURILLAC - tel. 016
de Groupe Arpajon/Léob : NO. 47
C. C. P. 1677 Clermont-Fd

Aurillac le 29 septembre 1943

Monsieur le Préfet du Cantal.
Service des Strangers

Aurillac

J'ai l'honneur de vous informer que:

le procès verbal de la séance du 23/9/43, présente:

une omission: XAYA BELTRAN Manuel, né le 29/10/1926 à Badalona
(Espagne), âgé de moins de 18 ans, pour être libéré.

une erreur: LASEBRAS BILLAS Francisco, né le 6 avril 1898 et non
1888, a été libéré parce qu'il est métayer-fermier.

Sauf avis contraire de votre part, je rectifierai le procès verbal.

Veuillez agréer, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération
distinguée.

